

**DATIF G**Version 2 / F  
102000001902

1/5

Date de révision: 29.02.2008

Date d'impression: 29.02.2008

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	DATIF G
Code du produit (UVP)	06413722
Utilisation	Adjuvant pour pelliculage de semences
Société	Bayer CropScience SA 16, rue Jean-Marie Leclair 69009 Lyon France
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Pas de dangers particuliers connus.

**3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique**Suspension concentrée pour traitement des semences (FS)  
52,5 g/l Polymères d'hydrocarbures**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Dioxyde de titane	13463-67-7 236-675-5			> 1,00

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

**4. PREMIERS SECOURS****Conseils généraux**

Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.

**Contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

**Ingestion**

Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne PAS faire vomir. Appeler un



**DATIF G**

Version 2 / F  
102000001902

2/5

Date de révision: 29.02.2008  
Date d'impression: 29.02.2008

médecin.

**Avis aux médecins**

**Traitement**

Traiter de façon symptomatique.

---

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Mousse  
Poudre sèche

**Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :  
Oxyde de carbone (CO)  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.

---

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

**Méthodes de nettoyage**

Récupérer le produit par pompage, aspiration ou fixation à l'aide d'un adsorbant sec et inerte.  
Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé.  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

**Conseils supplémentaires**

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.  
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

---

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate.  
Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.

**Stockage**

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié

Polyéthylène haute densité

**DATIF G**Version 2 / F  
102000001902

3/5

Date de révision: 29.02.2008

Date d'impression: 29.02.2008

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Dioxyde de titane	13463-67-7	10 mg/m <sup>3</sup> (VME)	06 2006	INRS (FR)

**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

**Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.  
Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

**Protection des mains**

Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

**Protection des yeux**

Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).

**Protection de la peau et du corps**

Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6.  
Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

**Mesures d'hygiène**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**

Forme                                 liquide  
Couleur                               rouge

**Données de sécurité**

**DATIF G**Version 2 / F  
102000001902

4/5

Date de révision: 29.02.2008  
Date d'impression: 29.02.2008

---

pH	8 - 9 Déterminé sur le produit non dilué.
Point d'éclair	Sans objet; solution aqueuse
Densité	env. 1,11 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Solubilité dans l'eau	soluble

---

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans des conditions normales.

---

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	donnée non disponible
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau. (lapin)
Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux. (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (cochon d'Inde)

---

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Information supplémentaire sur l'écologie**

Information écologique supplémentaire  
Pas de résultats d'études écotoxicologiques disponibles.

---

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés**

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

---

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**



**DATIF G**

Version 2 / F  
102000001902

5/5

Date de révision: 29.02.2008  
Date d'impression: 29.02.2008

Produit non dangereux au sens des réglementations nationales et internationales de transport de matières dangereuses.

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.**

Classification:

Non soumis à étiquetage réglementaire

**Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)**

Classification:

Sans classement

Phrase(s) S

S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S49	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 10/08/05)

Rubrique n° 1155 : Dépôts de produits agropharmaceutiques.

Prévention médicale

Non concerné

**16. AUTRES DONNÉES**

**Autres informations**

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.